

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers : 14 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, et le trois avril,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 28 mars 2023

Présents: Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Guy BONAMY, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Lionel BRETON, Jean-François DECHERF, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT

Excusés: Dominique KUGLER (ayant donné procuration à Danièle GERMAIN), Aurélie BENOIT 'ayant

donné procuration à Audrey PERDRIX)

Secrétaire : Audrey PERDRIX

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2023.

DELIBERATION N° 20230403_001 : APPROBATION COMPTE DE GESTION

M. le Maire informe l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier - Comptable en poste au SGC de Villefranche sur Saône, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier - Comptable pour l'exercice 2022, dont les écritures, sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DELIBERATION N°20230403_002 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022, et quitte la séance, conformément à l'article L. 121–13 du Code des communes.

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Olivier MARS, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2022	795 113.93 €	662 149.68 €
Recettes 2022	468 205.53 €	825 877.57 €
Solde d'exécution 2021	- 13 079.21 €	268 050.86 €
Excédent 2022		431 778.75 €
Déficit 2022	339 987.61€	

DELIBERATION N°20230403 003: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat du budget communal de l'exercice 2022, en conformité avec Monsieur le Trésorier-Comptable, et arrêté comme suit :





FONCTIONNEMENT : Excédent de 431 778.75 € INVESTISSEMENT : Déficit de 339 987,61 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement et, **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme annexé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	163 727,89	
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	268 050.86	
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	431 778.75	
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-339 987.61	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	10 070.12	
Besoin de financement F. = D. + E.	329 917,49	
AFFECTATION =C. = G. + H.	431 778.75	
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	329 917,49	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	101 861.26	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

DELIBERATION N°20230403_004

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

CONSIDERANT que le budget communal 2023 nécessite des rentrées fiscales estimées à **392 574 €**, En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des années précédentes Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à 14 voix POUR de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

	Bases notifiées	Taux votés BP 2023	Produits attendus
Taxe foncière (propriétés bâties)	968 800	25.80 %	249 950
Taxe foncière (propriétés non bâties)	73 900	15.48 %	11 440
Taxe d'habitation sur les résidences	139 021	14.38 %	19 991
secondaires et autres			





CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

DELIBERATION N°20230403 005 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'inscrire les subventions suivantes au budget primitif 2023, pour les associations et organismes suivants. Il est précisé que les élus ne prennent pas part au vote de la subvention de l'association dont ils sont membres de l'exécutif: Audrey PERDRIX s'abstient pour le Club de Danse, Dominique KUGLER s'abstient pour l'Harmonie et l'Ecole de musique, Bruno GRANGER s'abstient pour les Vendanges Musicales, Laurent DUBUY s'abstient pour les Vendanges Musicales, Françoise PINET s'abstient pour les Vendanges Musicales des Pompiers.

Total des subventions allouées	11 420,00 €		
SOU DES ECOLES	250	VOIX POUR	
LES VENDANGES MUSICALES	5000	VOIX POUR	
CHARNAY EN LIGNE	250	VOIX POUR	
MFR BALAN	100	VOIX POUR	
AMIS DE CHARNAY	250	VOIX POUR	
ECOLE DE MUSIQUE	2900	VOIX POUR	
MFR SAINT ROMAIN DE POPEY	100	VOIX POUR	
CHAMBRE DES METIERS DU RHÔNE	100	VOIX POUR	
ESPACE PIERRES FOLLES	325	VOIX POUR	
CLASSES EN 3	250	VOIX POUR	
AMICALE DES BOULES	250	VOIX POUR	
ENTENTE CHARNAYSIENNE	250	VOIX POUR	
COMITE DES FETES	150	VOIX POUR	
CLUB DE DANSE DE CHARNAY 250		VOIX POUR	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS	250	VOIX POUR	
ASSO GERONTOLOG. ANSE	120	VOIX POUR	
AMICALE DES POMPIERS AZERGUES	250	VOIX POUR	
ADMR	375	VOIX POUR	

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023 à l'article 6574.

DELIBERATION N°20230403_006: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions de préparation du budget primitif de l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

ADOPTE, à l'unanimité, le Budget Primitif Communal de l'exercice 2023, arrêté comme suit

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes 2023	923 247.26 €	626 344.71 €	1 549 591.97 €
Dépenses 2023	806 047.84 €	626 344.71 €	1 432 392.55 €



DELIBERATION N°20230403_007: PLU PRESCRIPTION DE LA REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT N°1

Le PLU de la commune de Charnay a été approuvé le 7 septembre 2009 et modifié en 2017, afin de faire évoluer le règlement des zones A et N, notamment pour prendre en compte les dispositions des lois Macron et LAAF relatives aux annexes et extensions des constructions.

Depuis, la commune envisage l'acquisition d'une parcelle située à proximité immédiate du Centre Bourg, afin d'y implanter une aire de stationnement ouverte au public, afin de désengorger les places de stationnement au centre du village, et permettre également le stationnement des véhicules des usagers de la maison de santé qui a ouvert ses portes en novembre 2022. La parcelle concernée étant située en zone A du PLU, il est nécessaire de procéder au reclassement de cette parcelle pour autoriser la création d'un parking sur cette parcelle.

Pour ce faire, il convient d'adapter le PLU, via une procédure de révision avec examen conjoint, sans remise en cause du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) définies dans le plan local d'urbanisme approuvé en 2009. Elle peut donc être mise en œuvre dans le cadre d'une procédure de révision avec examen conjoint, selon les dispositions de l'article L.153.34 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

PRESCRIT la révision avec examen conjoint n°1 du PLU de la commune de CHARNAY visant la modification des documents réglementaires du PLU pour permettre la création d'une aire de stationnement ouverte au public, conformément aux articles L153-31, L153-34 et R153-12 du Code de l'urbanisme.

DEFINIT l'objectif poursuivi par la révision avec examen conjoint n°1 du PLU : reclasser la parcelle pour permettre la création d'une aire de stationnement ouverte au public.

FIXE les modalités de concertation, en application de l'article L.103-4 du Code de l'Urbanisme, de la façon suivante :

- Un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, mis à la disposition du public en mairie, jusqu'à l'arrêt du projet de révision avec examen conjoint
- Possibilité d'écrire à Monsieur le Maire de Charnay
- Information sur le site internet de la mairie.

PRECISE que la présente délibération sera :

- Notifiée à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche sur Saône, ainsi qu'aux personnes publiques associées.
- Publiée sur le site internet de la commune et sur les autres outils de communication (Facebook, Panneau Pocket)

1. COMMISSION VIE LOCALE

<u>Culture - Tourisme</u>:

- Rosé Nuits d'Eté: Suite au report du spectacle des Gens de Charnay en 2024, l'Harmonie propose d'organiser un concert début juillet.
- Visite de la Tour : Toujours en attente d'une solution technique pour permettre la réouverture de la Tour aux visiteurs (trappe de désenfumage)

Associations - Bibliothèque :

Association des commerçants : L'association a élu son nouveau bureau. L'association organisera son barbecue sur les pavés cet été.

Artisanat - Commerce :

- Une réunion a eu lieu avec les commerçants et artisans : Un rappel a été fait concernant le stationnement en zone bleue. Il est demandé aux commerçants de stationner leurs véhicules personnels au City Stade pour laisser le stationnement en zone bleue aux usagers des commerces. Il n'y aura aucune tolérance pour le stationnement gênant, et le stationnement sur la place PMR. Un rappel a été fait concernant les déchets : demande aux commerçants





d'utiliser et d'entretenir le local sous la placette pour leurs ordures ménagères. Si aucune amélioration n'est perçue, la mise à disposition du local sera supprimée. Une présentation du projet de réaménagement du centre bourg, du parking au Pinet, ont été présentés aux commerçants. Ils ont été informés également de la constitution d'une commission de sécurité afin d'évoquer toutes les questions liées à la sécurité sur la commune.

- En attente de devis pour la mise à jour du tableau des commerçants.

Communication:

RAS

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance:

RAS

Ecole:

- Conseil d'école : ont été évoqués les problèmes de communication entre l'école et la mairie au sujet de la classe verte. La dernière réponse de l'école semble plus apaisée.
- Effectif en baisse à la rentrée (105 élèves pour l'instant) mais la 5^{ème} classe devrait perdurer sur l'année 2023/2024.
- Restaurant scolaire : la commune a souscrit à « l'offre à la carte » de la société RPC. Ce dispositif permet de moduler les commandes d'entrée de plats et de dessert : permet moins de gaspillage alimentaire. Françoise PINET et Isabelle VENET assistent à une réunion d'information chez RPC le 6 avril.

Conseil Municipal d'Enfants:

Les enfants du CME ont participé au nettoyage de printemps, avec des membres du collectif Charnay Durable. 20 adultes et 35 enfants ont collecté 105 kg de déchets, qui ont ensuite été déposés à la déchetterie par les agents communaux.

Les enfants ont participé à la journée des CME à la Communauté de Communes le 1^{er} avril.

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

- Le repas des anciens a eu lieu le 18 mars (65 repas ont été servis) les jeunes ont fait le service, ils en sont remerciés.

3. COMMISSION TRAVAUX

La commission s'est réunie le 19 janvier, et validé les travaux suivant en termes de prévision budgétaire 2023 : étanchéité du lavoir de Bayère, nettoyage des vitres de la cantine, différents achats pour la cantine, réfection peinture des crayons de l'école, remplacement extincteurs et BAES, onduleur sur alarme incendie, rétroprojecteur, mansarde (changement radiateurs et peinture) passage de gaine pour installation de la fibre. Signalétique de l'accueil a été posée lundi 3 avril, la signalétique dans le château fin de semaine. Peinture de la salle de la Mansarde par les élus le 17/07.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement:

Fleurissement : le fleurissement va être considérablement réduit en raison des prochaines restrictions d'eau. Il est prévu de fleurir les 3 entrées de village, la façade du château et la charrette du parvis.

<u>Développement durable – Agenda 21 :</u>

Le 3 juin : matinée rencontre du réseau Agenda 30





Voirie:

RAS

Cimetière:

RAS

5. COMMISSION URBANISME

La commission s'est tenue le 7 mars 2023. Une seconde commission s'est tenue le 28 mars.

Déclaration préalable :

- DP de la SCI AF 2022 pour la construction de box à chevaux. La DP est accordée.
- DP de Mme CHIGNIER pour le changement de menuiseries et de toiture. La DP est accordée.
- DP de M. SZOTYLO concernant l'installation d'un abri de jardin. La DP est accordée.
- DP de M. LANNOY concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. La DP est accordée.
- DP de M. GAULTIER pour modification de l'accès et création de clôture. La DP est refusée (servitude de cour commune)

Permis de construire – démolir - d'aménager :

- PCM de M. GAULTIER pour modification de façades d'une maison individuelle. Le PC est accordé
- PC de la SCI TNIET concernant l'agrandissement d'une maison existante et construction d'une annexe. Des pièces complémentaires seront demandées et le PC pourra ensuite être accepté.

Droit de préemption :

4 parcelles situées dans la montée du Chevronnet pour 4 lots à construire. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

Plan Local d'Urbanisme :

- Deux tables rondes seront organisées le 17 avril et le 24 avril à 18h, avec pour thèmes habitat et cadre de vie.
- Le 15 mai aura lieu la réunion publique pour le PLU

6. FINANCES

Compte au Trésor : €

La commission communale des impôts directs se tiendra le 13 avril à 18h30

7. <u>INTERCOMMUNALITE</u>

SIEVA:

Le comité syndical s'est tenu au mois de mars, avec le vote des budgets.

SIVU de la Pray:

Vote du Compte Administratif Eaux Pluviales, Assainissement collectif et SPANC. Le nouveau cabinet comptable présente aux communes 4 solutions financières pour permettre de réduire le déficit important

SYDER:

RAS

SYNDICAT DU CABLE:

Fin 2026 : arrêt du réseau ADSL, 2030 : arrêt du réseau cuivre. La commune devra s'équiper de la fibre. Il faudra déposer une DP pour le raccordement à la fibre.

Village au 🧡 des pierres dorées



Réseau câblé : le réseau a été vendu à la société Infracor. A partir du 1^{er} novembre, la commune devra souscrire une offre internet.

SBA:

Bassins de rétention : 25 bassins sur 7 communes ont été vérifiés. Il n'existe aucune obligation de contrôle des bassins, mais il est important de transmettre au SBA toutes les informations sur l'état des bassins, afin de permettre au Syndicat d'en prévoir l'entretien. Actuellement, l'entretien est fait par la commune.

Berger Levrault : Ce logiciel métier servant pour les ressources humaines, la comptabilité budget et l'Etat Civil a été souscrit par le biais du Syndicat au profit des communes. Cette mutualisation permet de réduire les coûts de maintenance. Un courrier du Syndicat a été transmis à l'éditeur pour l'informer des problèmes de lenteur de l'assistance technique. Nous espérons une amélioration à l'avenir.

Office du tourisme:

RAS

CCBPD:

Le 2ème forum de la CCBPD aura lieu le 24 juin de 9h à 11h, sur le site du Bordelan, avec pour thème la présentation du site du futur Port du Bordelan. Un comité de pilotage a également été créé pour travailler sur le fonctionnement du futur musée Pierres Folles. 6 groupes de travail aborderont les thèmes : restauration, riverains, communication/marketing, financier et juridique, statuts du musée)

Espace Pierres Folles:

RAS

8. **QUESTIONS DIVERSES**

- Le 2 juin à 20h aura lieu la réunion publique de mi-mandat.
- Le 17 juin à 11h00 aura lieu l'inauguration de la maison de santé.

La séance est levée à 23h00.

PROCHAIN CONSEIL 9 MAI 2023 A 20h00

